



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil supérieur de la fonction militaire

Paris, le
N° /ARM/SG-CSFM

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE

107^e session du Conseil

(06 au 10 décembre 2021)

Avis du Conseil

Madame la ministre,

Cette 107^{ème} session se tient à nouveau dans un contexte sanitaire malheureusement dégradé auquel nous sommes particulièrement vigilants, alors qu'une nouvelle vague est en cours. Le conseil espère que ses conséquences sauront être maîtrisées grâce aux nouvelles mesures que le gouvernement vient de décider.

Madame la ministre, vous avez devant vous le conseil récemment renouvelé alors que s'achève son premier cycle de concertation du second semestre 2021. En ma qualité de secrétaire de session du Conseil supérieur de la fonction militaire et en présence de l'ensemble de ses membres, nous tenons en préambule à vous exprimer toute la reconnaissance de la communauté militaire alors que vous présidez votre 10^{ème} session plénière depuis la prise de vos fonctions.

En effet, il est indéniable que votre action est la parfaite illustration de l'attention que vous avez portée durant ces années aux femmes et aux hommes de votre ministère. La condition militaire doit faire l'objet d'une attention au quotidien et elle s'est concrètement traduite par des évolutions significatives ces dernières années.

Sans présager de l'avenir politique proche, le CSFM aura l'occasion – qui sait peut-être? – de vous voir présider de nouvelles séances dans un climat plus serein.

Dans un premier temps, nous souhaiterions revenir brièvement sur les avancées réelles en matière de condition du militaire et de sa famille, initiées et menées à bien sous votre impulsion.

Pour commencer, je vais passer en revue quelques-uns des projets dimensionnants que vous avez menés.

Sans aucune prétention d'exhaustivité je citerai :

- le soutien du moral des militaires et de leurs proches avec, au premier chef, le Plan famille ;
- l'amélioration significative des procédures d'accompagnement des blessés ;
- les avancées statutaires, en phase avec les nouvelles réalités sociologiques de la communauté nationale ;
- enfin, les moyens budgétaires sans précédent consentis. Cet effort devenait urgent et demeure nécessaire sur la durée.

J'évoquais précédemment les conditions sanitaires. Pour regrettable que soit leur évolution récente, la récurrence des vagues de la COVID-19 constitue cependant une

illustration parfaite de la nécessité qu'il y a de maintenir et de renforcer le lien qui unit étroitement les familles à l'institution militaire.

Cette crise désormais longue, montre avec acuité toute la pertinence des mesures d'accompagnement du militaire et de sa famille qui ont été prises ces dernières années.

Madame la ministre, s'il est admis que « *L'efficacité d'un militaire au combat se mesure également à sa force morale* », en complément, le Conseil fait plus que jamais sienne l'idée qu' « *il n'y a pas de soldat fort sans famille heureuse* ».

A cet égard, le Plan Famille que vous avez mis en oeuvre, contribue pleinement depuis bientôt quatre ans à renforcer la prise en compte des conditions de vie du militaire et de sa famille. Comme tout projet ambitieux et nouveau, son appropriation n'a pas été immédiate au sein des formations. Aujourd'hui, nous pouvons vous affirmer que la communauté militaire dans son ensemble, souhaite désormais que ce plan se poursuive et continue de se développer au-delà de 2022.

C'est ce que le Conseil a d'ailleurs eu récemment l'occasion d'affirmer à une mission d'information de l'Assemblée nationale, en répondant à 34 questions portant sur le Plan Famille.

Par ailleurs, depuis 2019, l'accompagnement du blessé et de sa famille a fait l'objet d'évolutions notables dont le Conseil se félicite. Cela démontre que ce sujet est primordial pour nos armées.

L'actualité des opérations extérieures au même titre que la préparation à la haute intensité montrent, s'il en était besoin, le caractère crucial de prendre en compte, de reconnaître et de suivre les militaires qui, dans l'exercice de leurs missions, sont blessés physiquement et psychologiquement.

S'agissant du domaine statutaire, c'est d'un œil favorable que la communauté militaire envisage les évolutions récemment engagées. A ce titre, je prendrai de nouveau l'exemple de la fin du délai de carence de 2 ans. Souvent cité devant vous par les membres, ce délai est actuellement opposé aux militaires contractant un pacte civil de solidarité.

Cette traduction statutaire d'une évolution sociétale désormais ancrée méritera, comme un essai au rugby, d'être définitivement transformée en 2023 avec la disparition de ce délai dans la réglementation applicable aux militaires.

Autre point de satisfaction, la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022 du premier volet relatif à la protection sociale complémentaire, sujet auquel le Conseil continuera de porter toute son attention dans le cadre des évolutions prévues pour 2026.

A ce propos, un nouveau marché, qui se traduirait par une augmentation significative des cotisations pour des garanties similaires voire inférieures à ce que les contrats actuels garantissent, serait à coup sûr mal accueilli.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finance 2022, le Conseil a été auditionné par la représentation nationale les 12 et 13 octobre derniers. Il a pu témoigner des effets concrets de la loi de programmation militaire 2019-2025 et aussi, saluer l'effort sans précédent consenti en la matière par la communauté nationale.

Ainsi, la 4^{ème} année de LPM respecte fidèlement la trajectoire initialement définie et la communauté militaire ne peut que se réjouir de la prise en compte de ses attentes longtemps restés vaines. Cela semble s'inscrire dans un nécessaire besoin de réparation de l'outil de défense.

L'évolution actuelle du contexte international et les enjeux de demain rendent indispensables, pour nos armées, de poursuivre la consolidation amorcée et même d'aller au-delà.

Ce bilan non exhaustif et positif vient souligner l'importance de vos actions et des différents plans mis en œuvre depuis 4 ans. Pour accompagner les défis de demain, pour maintenir l'attractivité de notre métier, la communauté militaire et le Conseil appellent à la poursuite de cette dynamique en passant d'une politique de réparation de la condition militaire, à une politique de montée en puissance de la condition militaire.

Pour cela il nous faut, Madame la ministre, vous rendre compte d'un certain nombre de difficultés et d'inquiétudes qui vous ont déjà été très probablement rapportées et qui affectent de manière persistante le moral du militaire et de sa famille.

Ces préoccupations, qui nous remontent du terrain, sont retranscrites dans la synthèse des comptes rendus des membres du Conseil.

Nous constatons dans notre action au quotidien, au contact des forces, trois thématiques récurrentes: la rémunération, les retraites et la COVID-19.

Si l'avenir qui sera réservé aux pensions militaires et la gestion de la COVID-19 au sein du ministère restent présent dans les esprits, nous ne les développerons pas aujourd'hui. L'inquiétude majeure concerne la rémunération au sens large : mode de paiement, fiabilité des SI-RH, politique de revalorisation, et naturellement la NPRM avec un

déficit d'information ressenti par la communauté militaire sur les conséquences de cette réforme majeure.

Tout d'abord, le Conseil constate au quotidien combien la rémunération suscite de très fortes inquiétudes au sein des formations et s'interroge sur les freins à lever pour améliorer cette situation.

Les militaires, pour qui le souvenir de LOUVOIS demeure un traumatisme, doivent disposer demain d'un système de paiement fiable, robuste et évolutif. Malheureusement, même s'il représentent quelques centaines de dossiers, des rappels de trop versés datant de plusieurs années existent encore. De plus, le retard de paiement annoncé de la protection sociale complémentaire pour le personnel militaire payé via SOURCE SOLDE, contrairement au personnel civil du ministère ou au personnel militaire payé par ALLIANCE, interroge sur la robustesse de notre système. Il semblerait que le paiement prévu en mars puisse même être reporté en avril.

De façon plus générale, les militaires ne comprennent plus que l'on utilise leur solde pour régler les problèmes structurels du ministère (charges militaires de sécurité dans la marine et l'armée de l'air et de l'espace par exemple).

Pouvant aller jusqu'à 4 mois, les retards de paiements de primes ou d'indemnités en cette fin d'année, juste avant les fêtes ou encore annoncés pour début 2022, sont difficilement acceptables.

Madame la ministre, la singularité militaire impose t-elle d'accepter d'être payé en retard ?

Malgré tout, le Conseil accueille favorablement la revalorisation des plus bas échelons des grades de militaires du rang. Cette mesure technique indispensable, a été rendue nécessaire par la stagnation de la valeur du point d'indice et l'augmentation du SMIC. Il regrette que cela accentue une nouvelle fois le tassement des grilles indiciaires et dégrade l'attractivité des carrières.

Ce sujet sera par ailleurs de nouveau d'actualité lors de la hausse annoncée du SMIC début 2022.

Dans un contexte de remontée de l'inflation, le Conseil insiste sur la nécessité d'une refonte complète des grilles indiciaires qui permettra d'une part, de conserver la spécificité de la hiérarchie militaire et d'autre part, en limitera l'impact sur le pouvoir d'achat des militaires et de leurs familles.

Le Conseil tient maintenant, madame la ministre, à aborder avec vous le sujet de la NPRM. En effet, la communauté militaire s'interroge fortement sur le volet 2023. Crucial, il est porteur des deux indemnités qui emporteront le plus d'effets sur le plus grand nombre de militaires. Il s'agit de l'indemnité d'état de militaire et de l'indemnité de garnison. Elles ne manquent pas de susciter de nombreuses interrogations quant à leurs conséquences sur le foyer du militaire.

A cet égard, lors de la séance plénière de décembre 2019, le Conseil avait accueilli favorablement vos propos sur le fait qu'il n'y aurait pas de perdant dans la NPRM. Fort de cette assurance, le Conseil avait d'ailleurs exprimé son souhait de voir cette réforme menée à son terme dans son intégralité.

Aujourd'hui, le Conseil souhaite rappeler qu'il reste attaché au principe en vertu duquel, aucun militaire ne doit subir de baisse de rémunération au terme de la réforme, y compris pour ceux concernés par la dégressivité des indemnités compensatrices. La cohérence entre les différents blocs doit également guider les réflexions.

Les effets RH des indemnités PCRM et PERF et la revalorisation salariale semblent positifs. Pour l'ISAO, dont l'objectif est de valoriser l'engagement opérationnel, le Conseil a exprimé en juin des observations qui demeurent. Pour certaines populations, il sera donc nécessaire d'attendre sa mise en application pour en apprécier ses effets et lever les craintes exprimées par le Conseil.

Madame la ministre, le bloc garnison aura un impact direct sur les choix que feront demain les militaires et leur famille sur leurs modes de logement.

- Les militaires se tourneront-ils vers l'accession à la propriété ?
- Les militaires seront-ils amenés à choisir le célibat géographique ?
- Et caetera...

Le conseil demande que lui soient présentées, le moment venu, la cohérence d'ensemble entre la NPRM, la politique immobilière et celle du stationnement.

Par ailleurs, la fiscalisation de l'IGAR, qui aura un impact sur le pouvoir d'achat des militaires, est mal accueillie.

Evoquée à de multiples reprises, l'absence persistante d'outils de simulation qui offriraient sur ces indemnités au moins davantage de visibilité, ne fait que nourrir l'inquiétude. Il est regrettable qu'un tel outil n'ait pu être développé jusqu'ici et qu'il ne le sera pas.

Par cet avis, le Conseil renouvelle sa demande de renforcement du tryptique Information – consultation – concertation lors des travaux NPRM avec la DRH-MD. En effet, ce mode de fonctionnement a été utilisé pour le plan famille ou encore pour le travail sur les blessés, permettant *in fine* d'être « en cible » au profit de la communauté militaire.

Le Conseil déplore qu'il n'en ait pas été de même dans le cadre de la NPRM, ce qui a nui de facto jusqu'ici à la qualité des échanges et qui n'était pas sans nourrir un climat de défiance regrettable. C'est la raison pour laquelle, pour l'avenir, le Conseil réitère ici sa demande d'être informé au plus tôt et le plus exhaustivement possible des évolutions de l'annuité 2023 de la NPRM.

Cela lui permettra d'assurer correctement sa mission de vecteur descendant de l'information auprès de la communauté militaire. Pour nous l'avoir déjà indiqué, nous savons que vous y tenez.

Concernant la communication de l'annuité 2022 et dans le cadre des échanges avec l'administration centrale, le CSFM aurait certainement mérité d'être associé à la relecture de cette communication, avant sa diffusion.

Si la singularité du métier des armes est indéniable et doit être formellement reconnue, le militaire n'en demeure pas moins un citoyen à part entière. Il a au cœur de ses préoccupations et à l'instar de ses compatriotes, le souci du pouvoir d'achat de son foyer. Ainsi, il est très difficilement audible et acceptable pour lui de s'entendre dire que sa solde doit être appréciée sur l'ensemble de sa carrière et non sur une projection mensuelle, a fortiori s'il sert en vertu d'un contrat.

Madame la ministre, le Conseil considère que la rémunération contribue activement à la condition militaire en général et à l'attractivité et à la fidélisation de ses personnels en particulier.

Outre ces inquiétudes majeures, d'autres sujets de préoccupation nous remontent de la communauté militaire. L'une de celles-ci porte sur le logement et l'hébergement.

Les avancées sur ces deux points sont indéniables et nous nous en félicitons. Néanmoins, elles ne doivent pas occulter le fait que persistent par endroit, des hébergements d'un niveau de vétusté qui frisent l'insalubrité depuis des années.

Dans les armées, pour des raisons de gestion RH et familiales, le célibat géographique est un phénomène fréquent, que la NPRM ne devrait pas contribuer à freiner. Il semble donc pour le moins essentiel de disposer des infrastructures à même de répondre au besoin d'hébergement.

Concernant la réforme de la politique du logement, le contrat « ambition logement » suscite de grandes attentes. Il devra faire l'objet de la plus grande vigilance dans sa mise en œuvre afin notamment de ne pas retomber dans les errements du contrat actuel.

D'après les remontées terrain, le Conseil note depuis peu, serait-ce un effet de la généralisation du travail à distance, une hausse des prix de l'immobilier dans les villes où, de surcroît, le parc domanial n'est pas suffisant comme Angers, Tours, Rennes. Les militaires qui y sont affectés sont contraints à des élongations quotidiennes de plus en plus conséquentes s'ils souhaitent pouvoir se loger correctement. Cette préoccupation est à prendre en compte et à mettre en parallèle avec les inquiétudes relatives à l'IGAR.

L'emploi des conjoints constitue aussi un sujet de préoccupation pour les militaires du fait de l'évolution des modes de vie et de l'importance du 2ème salaire dans l'équilibre financier du foyer. Les mesures en cours au sein de Défense Mobilité, pour mieux accompagner les conjoints lors des mutations, devront ainsi être renforcées.

Enfin, malgré un accueil favorable des mesures du Ségur de la Santé actuellement transposées par homologie de la Fonction publique hospitalière et appliquées à une partie des personnels, de nombreuses remontées terrain font apparaître un service de santé des Armées fragilisé et inquiet. Pour y remédier, des mesures concrètes pour le personnel concerné permettraient *in fine*, d'atteindre les objectifs RH ainsi que ceux de fidélisation et de recrutement.

Au delà des réflexions sur les tensions RH au sein du service de santé des Armées, il s'agit plus largement de s'interroger sur celles que connaissent la plupart des services de soutien depuis 10 ans. La préparation au combat de haute intensité devrait accentuer le déséquilibre entre le besoin des forces et la capacité des organismes de soutien, ce qui pourrait à l'avenir, peser lourdement sur la condition des militaires. Se pose également la question de la mise en adéquation des effectifs aux mesures ambitieuses de la LPM actuelle.

Avant de conclure, madame la ministre, comme lors de la session de juin, le Conseil vous fait part de sa préoccupation concernant la confidentialité des débats et la liberté de parole des membres du CSFM dans le cadre de leurs travaux.

Madame la ministre, le Conseil vous a rendu son avis. Aussi, je conclurai mon propos très simplement en vous faisant part du souhait de votre conseil de pouvoir voir sa présidente, de manière plus régulière et moins formelle, et si possible de vous revoir avant la fin du premier quadrimestre 2022.

Je vous remercie de votre attention

« Seul le prononcé fait foi »

Le secrétaire
du Conseil supérieur de la fonction militaire

Le capitaine
Christophe Hardoin

Le secrétaire général
du Conseil supérieur de la fonction militaire

Le contrôleur général des armées
Olivier Schmit